Université Lumière, Lyon-II
Département des Sciences du langage

Licence en Sciences du langage

LINGUISTIQUE GÉNÉRALE

MORPHOLOGIE

par

SYLVAIN PATRI

Année universitaire 2006-2007

TABLE

0. Présentation

0.1. Mode d'emploi

Le présent document est un résumé schématique en cinq parties des principes élémentaires de l'analyse morphologique ; il suit un plan partiellement progressif, de sorte qu'il est fortement conseillé de le lire intégralement dès le début des cours et de répéter cette lecture avant chaque nouvelle leçon. Les connaissances nécessaires à l'analyse morphologique sont, en effet, *cumulatives* : elles reposent sur des principes et des techniques descriptives indissociables les uns des autres, la compréhension des uns étant soumise à celle des autres. Il est notamment nécessaire d'avoir présent à l'esprit que l'analyse morphologique a très fréquemment recours à la phonologie (définitions des classes de segments, notamment) et, dans bien des cas, cet aspect de la description doit être complètement maîtrisé pour parvenir à un traitement correct. A la suite de l'exposé, la **bibliographie** indique quelques ouvrages permettant d'approfondir ou d'aborder sous un angle différent les propos exposés ici-même. L'**index** final récapitule les notions de base qui doivent être connues à la fin du cours.

0.2. La pratique de la morphologie (conseils généraux)

La description morphologique est, par définition, totalement incompatible avec l'interprétation intuitive ou spéculative ; elle s'appuie exclusivement sur des démonstrations fondées sur des *preuves* formées en utilisant exclusivement des *notions analytiques précises*. Les mécanismes de raisonnement utilisés en morphologie sont plus étroits et répétitifs que ceux que l'on rencontre dans d'autres domaines de la description, mais pour cette raison précisément l'analyse morphologique ne tolère pas l'approximation et demande une mise en oeuvre parfaitement rigoureuse.

La description morphologique, comme toute activité fondée sur la démonstration, admet le doute et les situations indécidables. Il arrive, qu'une situation donnée ne favorise aucune solution en particulier parce qu'elle admet une multiplicité d'interprétations dont aucune ne peut être prouvée ; il arrive aussi qu'une même situation puisse être décrite en des termes différents, mais également légitimes du point de vue de la logique descriptive. Dans ces situations, l'analyse impose d'*évaluer* l'intérêt respectif des solutions possibles en fonction des deux critères essentiels que sont (*a*) la simplicité (on doit toujours préférer la solution la plus simple parce que c'est celle qui demande le minimum d'hypothèses annexes, c'est-à-dire incontrôlables) et (*b*) la quantité d'information apportée sur l'organisation de la langue (une information descriptive, même partielle, est toujours plus utile et intéressante que l'absence d'information).

La finalité pratique de la description morphologique est de permettre une restitution des données empiriques ; une description est correcte du moment où elle exprime de façon structurée les principes nécessaires et suffisants pour *expliquer* et, dans un moindre mesure, *prédire* quelle sera la forme que prendra un mot dans un contexte donné, même si ce mot n'a jamais été observé dans ladite situation. Le contrôle le plus efficace auquel on puisse soumettre la description d'un corpus consiste à se demander si les informations énoncés dans la description sont nécessaires et suffisantes pour reconstruire *a posteriori* l'ensemble du corpus ; ensuite (et ensuite seulement) à vérifier que la cohérence interne de la description est correcte, notammment en ce qui concerne la hiérarchie des règles et l'organisation logique de l'information.

0.3. Les données de l'analyse morphologique

L'analyse morphologique n'a de signification que si elle est menée à partir de données phonologiques parce que seules les données phonologiques sont représentatives de l'organisation formelle du signifié.

Dans des langues où les conventions orthographiques n'ont plus guère de rapports avec les représentations phonologiques (situation du français ou de l'anglais), une tentative d'analyse morphologiques menée à partir de données orthographiques conduit, le plus souvent, à des solutions aberrantes (le préfixe de *in-vaincu* est différent de celui de *im-mangeable*, mais similaire à celui de *in-acceptable*) ou à des impossibilités (une alternance comme {**dw-** : **dəv-**} dans *je dois, devais* n'est pas représentable orthographiquement). La situation est encore

plus critique si les règles d'orthographe sont, comme telles, peu ou pas cohérentes

Il n'y a, en revanche, aucune objection à fonder une analyse morphologique sur l'orthographe si, comme cela se produit parfois, la graphie reproduit fidèlement la forme phonologique (cas du serbo-croate, du géorgien, du turc, et, de façon générale, des langues récemment dotées d'une écriture alphabétique).

0.4. Notation et symbolisation

→ Dans un exposé écrit, il est souvent nécessaire de séparer le morphème du reste du texte, auquel cas on a recours à des accolades {…}, par exemple : {**-ɔ̃**} (on trouve aussi, de façon équivalente, |**-ɔ̃**| ou <**-ɔ̃**>).

→ Les limites entre morphèmes sont signalées au moyen d'un trait d'union : '-', par exemple {**maʁʃ-ɔ̃**} ; les limites entre clitiques ou entre un clitique et son hôte (§ 1.5), au moyen de '⸗', par exemple *je⸗le⸗vois*.

→ Les alternances morphonologiques (§ 3.2) s'écrivent en plaçant les phonèmes entre parenthèses séparés par deux points ; par exemple {**ru(k : č)-**} (on trouve aussi des symbolisations comme « {**ru+k/č-** } » « {**ru/k-/č/-**} », « {**ruK-**} / **K = k : č** », etc.).

→ il est parfois nécessaire de souligner le signe zéro {-<u>Ø</u>} (§ 2.5) lorsqu'il y a un risque de confusion avec la voyelle /**ø**/.

Rappel des symboles les plus courants utilisés dans la formalisation :

#	limites d'un mot phonologique
V	toute voyelle
C	toute consonne
V_x / C_x	toute voyelle ou consonne appartenant à la classe *x*
σ, Σ	toute syllabe (σ ou Σ étant ici équivalents)
σ(*x*), Σ(*x*)	toute syllabe incluant un segment ou des segments d'une classe *x*
X → Y / Z	X se réalise / se transforme en Y *au contact* de Z
X → Y / __Z	X se réalise / se transforme en Y *devant* Z
X → Y / Z__	X se réalise / se transforme en Y *derrière* Z
X → Y / A__B	X se réalise / se transforme en Y *entre* A et B
X → Y / #__	X se réalise / se transforme en Y *à l'initiale* du mot
X → Y / __#	X se réalise / se transforme en Y *en finale* du mot

1. Cadres généraux de l’analyse morphologique

1.1. Introduction

L’analyse morphologique vise à ordonner de façon systématique, rationnelle et structurée le matériel signifiant auquel les langues ont recours pour fonctionner.

A l’échelle des langues du monde, la morphologie constitue un domaine dans lequel on rencontre relativement peu de variété, notamment si l’on compare les configurations morphologiques avec la diversité architecturale des systèmes phonologiques ou, plus encore, avec la complexité des organisations syntaxiques. La morphologie des linguistes est principalement une pratique descriptive ; elle ne suscite que fort peu l’interprétation (spéculative ou analytique) parce que le processus qu’elle représente ne présente aucun caractère spécifique ou universel. Il n’existe, en effet, aucune propriété du langage dont on pourrait dire qu’elle serait exclusivement assumée par la morphologie. Autrement dit, telle ou telle propriété manifestée par la morphologie dans un langue peut fort bien être exprimée par d’autres moyens dans une autre langue, voire ne pas être exprimée du tout. Ce point distingue radicalement la morphologie des autres plans d’analyse que sont la phonologie et de la syntaxe (aucune langue ne fonctionne sans phonèmes ou sans phrases). Autant l’intérêt des données mises en évidence par l’analyse morphologique est donc, comme tel, souvent limité, autant il importe d’avoir bien présent à l’esprit que la connaissance de ces données est absolument indispensable pour comprendre comment une langue organise le fonctionnement de ses unités signifiantes : il est notamment impossible d’accéder à la syntaxe d’une langue sans connaître exactement sa morphologie (y compris s’il s’agit d’une langue qui, précisément, n’a pas recours à la variation morphologique).

REMARQUE : Le concept de *morphologie* (littéralement « étude des formes ») remonte à la biologie évolutive du XIXème siècle. La morphologie constitue un

champ de connaissance autonome dans différentes sciences (médecine, géologie, linguistique).— Sur l'historique et la formation de la morphologie linguistique, voir l'anthologie de textes publiée par Katamba 2004 (bibliographie).

1.2. La typologie morphologique

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, les possibilités de la typologie morphologique sont naturellement limitées et se résument, le plus souvent, à l'inventaire — limité — des procédés utilisés dans les langues du monde et à l'observation des corrélations qui peuvent exister entre certains procédés et certains types de relations référentielles.

La complexité en morphologie résulte de différents facteurs :

—la variété des procédés formels utilisés (§ 2) ;
—la diversité des processus présents dans la langue (§ 3) ;
—la masse du stock des morphèmes ;
—la quantité d'information attribuée par la syntaxe et la sémantique à la variation formelle des mots.

Tous ces paramètres sont susceptibles de se cumuler et d'interagir entre eux de façon à produire des morphologies parfois très complexe (langues caucasiques, eskimo, védique, russe), parfois relativement simples (la morphologie de l'anglais repose sur une faible variabilité). Il est à noter que certaines langues comme le chinois ignorent totalement la variation morphologique et n'opèrent qu'avec des mots morphologiquement invariants. Souvent (non toujours), la complexité morphologique d'une langue est inversement proportionnelle à la flexibilité accordée dans cette langue aux relations syntaxiques, notamment à l'ordre des constituants (pour transmettre un même contenu propositionnel, le russe autorise une grande flexibilité dans l'ordre des constituants, le chinois n'en permet pratiquement aucune).

1.3. Définition

La morphologie se définit essentiellement comme une étude de la forme interne des mots. Elle vise à reconnaître les (ir)régularités qui se manifestent :

—lors de la production des unités du lexique (*danse, danseur, danseuse*) ;

—lors de l'utilisation faite des unités du lexique dans la syntaxe (*nous dansons, vous dansez, ils danseraient…*).

Par rapport à la syntaxe qui étudie des régularités auxquelles se conforme la combinaison des mots en phrases, la morphologie se donne comme but l'analyse des régularités entre la forme interne des mots et leur signification.

1.4. Mot, mot-forme, lexème

La notion de **mot** est traditionnellement problématique. Il n'existe en effet aucun critère universel ou procédure formelle simple à même de délimiter ce qu'est un mot. La notion de mot recouvre en effet plusieurs dimensions qu'il convient de distinguer précisément :

(a) la séquence d'un ou plusieurs phonèmes associés à un concept donné (le signe saussurien), séquence généralement associée à des propriétés prosodiques spécifiques (le plus souvent un seul accent ou schème tonal par mot). La préposition *à* est un mot, l'adverbe *anticonstitutionnellement* en est un autre. Dans cette perspective, « mot » recouvre *à la fois* une unité phonologique *et* une unité grammaticale.

(b) un ensemble de formes qui ont en commun de partager le même référent : *dansons, dansez, danserions*, sont des $\texttt{\textbf{mots}}_1$ différents les uns des autres (ils n'ont pas les mêmes formes ni les mêmes emplois), mais ils sont considérés comme des *formes* du $\texttt{\textbf{mot}}_2$ *danser*. Pour éviter l'ambiguité entre $\texttt{\textbf{mot}}_1$ et $\texttt{\textbf{mot}}_2$, et pour donner un nom à la relation spécifique qui existe entre différentes formes d'un même mot au sens de (a), on parlera de **mot-forme**, soulignant ainsi que l'unité désignée par ce label ne représente qu'une variable formelle parmi d'autres. L'ensemble des mots-formes associés entre eux est constitutif d'un **lexème**. Un lexème peut être représenté par un ensemble d'éléments relativement important (toutes les formes possibles du verbe *danser*, par exemple), mais il peut aussi être constitué d'une seule unité, comme par exemple *eau*. Il s'ensuit que *eau* est à la fois lexème et mot-forme, mais que *danser* ou *dansons* ne sont que des mots-formes d'un même lexème (cité, par convention, à l'infinitif). L'ensemble constitué par les mots-formes d'un même lexème est, pour sa part, désigné sous le terme de **paradigme** (détails ci-dessous, § 1.8).

(c) une unité caractérisée par le fait qu'elle intègre des éléments de niveau inférieur (phonèmes, morphèmes), mais que, dans le même temps elle est elle-même intégrée dans les unités de niveaux supérieurs élaborés par le discours (énoncés, phrases, textes). De ce point de vue, le mot représente une des unités sur lesquelles se fonde la syntaxe pour fonctionner. Il est bien évident, toutefois, que les mots ne fonctionnent pas dans la phrase comme les phonèmes dans le mot, notamment parce qu'ils font preuve de mobilité et que les rapports signifiants qu'ils entretiennent avec les autres mots d'une phrase sont contextuellement variables.

Les propriétés (a) et (b) concernent directement la morphologie, mais aussi la phonologie, tandis que (c) relève — principalement, mais non exclusivement — de la syntaxe. En fait, la plupart des difficultés et des confusions liées à la notion de « mot » viennent de ce que ce terme condense et récapitule des propriétés très différentes par leur nature et leur statut : phonologiques (segmentales et supra-segmentales), distributionnelles (mot-forme), sémantiques (lexème) et syntaxiques.

REMARQUE : dans les systèmes d'écriture des langues du monde, il est fréquent, sinon de règle, que les « mots » soient identifiés comme tels par l'usage de délimiteurs spéciaux, soit (par exemple, les « blancs » de l'orthographe française). Cette représentation est parfois discutable, voire, dans certains cas, franchement incorrecte (voir paragraphe suivant).

1.5. Les clitiques

La notion de **clitique** recouvre un catégorie de termes caractérisés par un comportement qui n'est pas exactement équivalent à celui des mots, mais pas exactement similaire non plus à celui des morphèmes. Il s'agit d'une catégorie qui intéresse la morphologie en ce qu'elle comprend des unités dont le comportement est *partiellement* similaires à celui des morphèmes et qui occupent une position en quelque sorte transversale entre la phonologie, la morphologie et la syntaxe.

Un clitique se caractérise par le fait que *son apparition dans le discours n'est possible que sous condition d'être en relation de contiguïté avec un autre mot*, dit **hôte**. Les clitiques sont pratiquement toujours des mots non accentués (ils adoptent l'accent de leur hôte) et courts (ils comptent rarement plus de deux syllabes). Statutairement, les clitiques sont des mots qui, à un titre ou a un autre, assument dans la langue un rôle relationnel (pronoms, relateurs adverbiaux, formes auxilliantes,

conjonctions, opérateurs modaux…) ; les formes verbales finies et les noms ne sont jamais clitiques.

Le principe de liaison insécable entre hôtes et clitiques fait que ces derniers sont toujours rencontrés soit devant un hôte (*proclitiques*), soit derrière lui (*enclitiques*). Par principe, un clitique ne peut être séparé de son hôte que par un autre clitique, ce qui revient à dire que tout terme rencontré entre un clitique et son hôte est aussi un clitique.

1.5.1. Placement et mouvement

Les clitiques, par définition, ne peuvent apparaître n'importe où dans la phrase et connaissent de fortes restrictions de *placement*. Les contraintes de placement doivent être bien distinguée de celles qui peuvent intervenir sur le *mouvement*. En polonais, par exemple, le pronom clitique 3 sg. accusatif ≥***go*** est régulièrement enclitique (placé *à la suite* d'un autre mot), mais son hôte peut être constitué par n'importe quel constituant phrastique, le dernier excepté :

a.	*Tak bardzo*≥***go***	*chciatbym*	*sptokać*	*w*	*Krakowie*
	tellement	vouloir-TAM-1sg.	rencontrer	à.	Cracovie-loc.

b. *Tak bardzo chciatbym*≥***go*** *sptokać w Krakowie*
c. *Tak bardzo chciatbym sptokać*≥***go*** *w Krakowie*

« je voudrais tellement le rencontrer à Cracovie »

Le *placement* de ≥***go*** est prévisible (il est toujours enclitique), mais son *mouvement* ne l'est pas.

Cette situation reste toutefois peu fréquente ; dans la plupart des cas, les clitiques n'ont aucune liberté de placement, et une liberté de mouvement très restreinte. D'après les configurations qui semblent être les plus fréquentes à l'échelle des langues du monde, les clitiques se placent :

(1) immédiatement *après le premier mot accentué de la phrase* (position dite P2 ou « de Wackernagel » d'après le nom du savant suisse qui a mis son existence en évidence en 1892) ;
(2) au contact immédiat de la forme prédicative (forme verbale finie ou auxilliée).

La situation (1) est, par exemple, celle du serbo-croate où un pronom clitique comme 1sg. datif≥***mi*** occupe nécessairement la position P2,

quel que soit le constituant de tête (a-d), de sorte que toute combinaison dans laquelle *≠**mi*** se trouverait ailleurs que dans cette position serait incorrecte (e-g) :

a. *Zoran≠**mi*** *stalno* *kupuje* *knjige*
Zoran≠Pr.1sg.-dat. tout le temps acheter-3sg. livres-acc.pl.
« Zoran m'achète tout le temps des livres »
b. *Stalno≠**mi** kupuje knjige Zoran*
c. *Knjige≠**mi** Zoran stalno kupuje*
d. *Kupuje≠**mi** stalno knjige Zoran*
e. **Zoran stalno≠**mi** kupuje knjige*
f. **Zoran stalno kupuje≠**mi** knjige*
g. **Zoran stalno kupuje knjige≠**mi***
h. *****Mi** Zoran stalno kupuje knjige*

L'autre situation (2) est illustrée par le français moderne et, de façon générale, par les langues romanes :

Maria legge il libro :: *Maria **lo**≠legge*
Marie lit le livre :: *Marie **le**≠lit*
**Maria legge≠lo / *Marie lit≠le*
**Lo Maria legge / *Le Marie lit*

Une combinaison /**li**≠lə/ est possible, mais elle présuppose que /**li**/ serait un impératif : *Ce livre, Marie, lis≠**le** !* (le mouvement de *≠**le*** en position *enclitique* est conditionné par le contexte phrastique).

Remarque : il convient de distinguer les clitiques des mots **synômes** qui, comme les clitiques, s'emploient en principe avec d'autres mots (fr. *sans, avec, et*…), mais qui ne sont pas soumis aux mêmes restrictions de placement.

1.5.2. Clitiques, mots et morphèmes

Du point de vue de la morphologie, trois propriétés distinguant le comportement des clitiques de celui des mots non clitiques mettent en évidence des traits qui sont normalement typiques des morphèmes :

1° Quand on rencontre plusieurs clitiques à la suite (on parle alors d'« agrégat »), la placement de chacun d'eux par rapport à l'hôte obéit à un positionnement strictement défini qu'il n'est pas possible de faire varier :

serbo-croate :	*Marija*≠***mi***≠***hi*** *kupuje* « Marie me les achète »	**Marija*≠***hi***≠***mi*** *kupuje*
français :	*Marie* ***me***≠***les***≠*achète*	**Marie* ***les***≠***me***≠*achète*

2°les clitiques ne peuvent être cooordonnés :

français :	*Marie voit un pigeon et une tourterelle* *Marie* ***le***≠*voit* et ***la***≠*voit* **Marie le et la voit*

3° les clitiques ne peuvent être focalisés ou topicalisés :

français :	*Marie voit un pigeon*	*:: c'est un pigeon que voit Marie*
	Marie ***le***≠*voit*	:: **c'est le que voit Marie*

On notera au passage que le mot apte à tenir un rôle d'hôte, qu'il soit isolé ou qu'il soit combiné avec d'autres clitiques, forme toujours un même *mot phonologique* ; la proposition suivante, par exemple, est formée d'un seul mot phonologique :

français ***il***≠***ne***≠***te***≠***le***≠*donnera pas (ce livre)*

A ces conditions négatives, ont doit ajouter une propriété positive en l'espèce de la possibilité qu'ont les clitiques, comme les morphèmes, de déclencher des phénomènes d'allomorphie (chap. 5), ce qui, sauf exception, n'est pas le cas lorsque des mots non clitiques sont en position contiguë. En français, par exemple, le pronom clitique sujet de 3e p. du pluriel subit la liaison chaque fois qu'elle est possible, ce qui n'est pas le cas avec un constituant sujet non clitique :

français :	a.	***ils***≠*iront au cinéma*	[i(l)ziʁɔ̃]	*[iliʁɔ̃]
	b.	*ses amis iront au cinéma*	[sɛzamiiʁɔ̃]	[sɛzamiziʁɔ̃]

On notera que l'impossibilité de ***[iliʁɔ̃]** résulte bien de l'agencement morpho-syntaxique et non d'une incompatibilité phonologique comme le montre l'exemple de **[iliʁa]** (***il***≠*ira*) et, de façon générale, le fait que le verbe français ne distingue pas nécessairement le singulier du pluriel à la 3e personne (cf. [**ilmɑ̃ʒ**] = ***il***≠*mange* ou ***ils***≠*mangent*).

2. Propriétés élémentaires des morphèmes

2.1. Le morphème

Comme toute analyse formelle, l'analyse morphologique vise à extraire les données invariantes dans la complexité et la multiplicité des données empiriques, ce qui revient, d'un point de vue combinatoire, à identifier les *éléments minimaux* constitutifs d'un phénomène, quel que soit le contexte dans lequel ils fonctionnent.

Le **morphème** se définit comme la plus petite unité formelle douée de signification qu'il soit possible d'isoler dans le mot.

L'identification des unités significatives minimales constitue le fondement de l'analyse morphologique. Un mot (au sens de mot-forme) peut coïncider avec une unité indécomposable (comme *avec*), mais il repose souvent sur une unité complexe résultant de la mise en relation d'unités signifiantes plus petites. La procédure de mise en évidence des morphèmes résulte de *la segmentation imposée par la commutation du mot avec d'autres mots présentant au moins un morphème en commun*.

Soit par exemple, le mot /**ɛ̃mɑ̃ʒabl**/ « immangeable » :

	commute avec	*met en évidence*
ɛ̃-mɑ̃ʒabl :	mɑ̃ʒabl	ɛ̃-
mɑ̃ʒ-abl :	mɑ̃ʒ-e	mɑ̃ʒ- -abl

La commutation commande donc une segmentation {**ɛ̃-mɑ̃ʒ-abl**} mettant en évidence trois morphèmes.

A ce stade, il importe d'être très attentif à deux points :

(a) *un morphème étant une unité signifiante, celui-ci doit nécessairement répondre à une caractérisation lexicale ou dérivationnelle précise.*

Dans le cas qui vient d’être vu, on a : préfixe privatif {**ɛ̃-**} + notion de « manger » {**mɑ̃ʒ-**} + notion de possibilité signifiée par {**-abl**}**.** Il serait, absurde de reconnaître une unité quelconque comme **morphème** si cette opération ne devait pas aboutir à mettre en évidence le rôle lexical ou grammatical, que les morphèmes ont, par définition, vocation à indiquer.

Ce point est important car tous les éléments segmentables d’une langue ne sont pas toujours identifiables avec une définition lexicale ou grammaticale. Considérons le mot /**peʁisabl**/ « (denrées) périsables » :

	commute avec →	*met en évidence*
peʁi-sabl :	**peʁi-ʁ**	**peʁi-** **-sabl**
-sabl :	**-abl**	**-s-**

En faisant commuter {**-sabl**} et {**-abl**}, on fait apparaître un élément /**s**/ auquel il est impossible d’assigner une fonction dans le lexique ou la grammaire. En dépit de la possibilité mécanique dans laquelle on se trouve d’isoler /**s**/, la segmentation morphologique correcte n’est donc pas {**peʁi-s-abl**}, mais soit {**peʁi-sabl**}, soit {**peʁis-abl**} car seule une analyse de ce type permet de justifier la structure signifiante : notion de « périr » + suffixe indiquant la possibilité d’accomplir la notion [dans ce cas particulier, une analyse plus approfondie ferait apparaître l’existence d’une règle /**s,z** → **ʁ**/ V__V/ limitée à certaines situations morphologiques; cf. *définir : indéfinissable, frémir : frémissant, acquérir : acquisition*, etc. — voir chap. 3][1] .

(b) *l’existence d’un morphème coïncide nécessairement soit avec un processus de flexion, soit de création des mots*. Du moment où un mot compte plus de deux morphèmes, il est toujours nécessaire d’identifier clairement le processus en présence et, le cas échéant, de hiérarchiser plusieurs processus distincts. Les données ne permettent pas toujours de parvenir à une solution univoque, mais celle-ci doit être recherchée par principe. Dans le cas de /**ɛ̃mɑ̃ʒabl**/, par exemple, on peut facilement faire la preuve que le suffixe ne dérive pas d’un verbe *{**ɛ̃-mɑ̃ʒe**}, mais

1. D’autres approches descriptives proposent de traiter /-s-/ sous le label de « morphème porte-manteau ». Le problème que ce type d’analyse est que d’un point de vue pratique, il est souvent plus difficile de d’expliquer l’apparition du « porte-manteau » (= catégorie vide ?) que de justifier l’élimination d’un phonème.

bien du substantif suffixé {**mɑ̃ʒ-abl**}; la hiérachie dérivationnelle est donc :

mɑ̃ʒ-(e) → mɑ̃ʒ-abl → ɛ̃-mɑ̃ʒabl

Autrement dit, {**ɛ̃-mɑ̃ʒabl**} fait partie de la classe des dérivés en {**ɛ̃-**}, tandis que {**mɑ̃ʒ-abl**} appartient à celle des dérivés en {**-abl**}. On voit donc que la présence d'un même morphème {**-abl**} ne constitue pas un critère suffisant pour ranger *mangeable* et *immangeable* dans ce qui serait une même catégorie dérivationnelle. Ce point est fondamental pour comprendre les mécanismes de dérivation d'une langue et discerner les modèles productifs par rapport à ceux qui ne le sont plus.

2.2. La segmentation et ses limites

De façon générale, la procédure de segmentation par commutation et le seul moyen rationnel de mettre en évidence un morphème. Pour autant, cette procédure n'est pas toujours appliquable de façon mécanique. L'exemple suivant est représentatif d'une équivoque relativement banale :

hittite : ***kuiski*** « quelqu'un »
kuitki « quelque chose »

Faut-il segmenter : (a) {**kui-**} + {**-ski**} & {**-tki**}
ou bien (b) {**kuis-**} & {**kuit-**} + {**-ki**} ?

Du point de vue de la mécanique segmentale, bien que radicalement différentes, les deux hypothèses sont équivalentes.

Ce type de situation ne peut être résolu qu'en *testant les hypothèses de segmentation.* En l'espèce, pour décider si le morphème d'indéfini est {**kui-**} plutôt que {**-ki**}, il importe de rechercher ailleurs dans la langue laquelle de ces hypothèse peut être corroborée. Si, à ***kuiski*** et ***kuitki***, on ajoute maintenant les témoignages de ***kuis*** « qui » et de ***kuit*** « quoi » ont peut alors discerner un morphème {**kuit-**} qu'il est possible d'interpréter comme « pronom inanimé » par opposition à {**kuis-**} « pronom animé » et donc, en définitive, d'identifier {**-ki**} comme le morphème d'indéfini.

2.3. Mots et morphèmes

Un morphème est par définition une unité minimale. Mais il importe d'être attentif au fait que toutes les unités indécomposables du discours ne sont pas nécessairement des morphèmes. Le critère qui doit ici être pris en considération est la *dimension distributionnelle* incluse par définition dans le notion de morphème.

Par exemple, {**dɑ̃s**} (*il danse, la danse*) ou {**fʁɑ̃bwaz**} (*framboise*) sont à la fois des mots insécables (ils ne sont pas décomposables en unités plus petites) et des morphèmes comme le montre la possibilité qu'il y a de combiner {**dɑ̃s**} ou {**fʁɑ̃bwaz**} avec d'autres morphèmes : *nous dansons* {**dɑ̃s-ɔ̃**}, *framboisier* {**fʁɑ̃bwaz-je**}, etc. Selon le point de vue descriptif adopté, il est donc également légitime d'identifier {**dɑ̃s, fʁɑ̃bwaz**} soit comme mots, soit comme morphèmes.

En revanche, des mots tels que *à, en, eux, ou, avec…,* sont non seulement indécomposables en unités plus petites, mais aussi incapables de former des unités plus grandes. Ils sont insécables *et* indérivables. Ils ne présentent donc aucune propriété qui les assimileraient à des morphèmes et doivent être exclusivement considérés comme des mots (sans entrer dans le détails de propriétés qui peuvent être complexes, on observera que la plupart d'entre eux sont des *clitiques*).

En définitive, le caractère indécomposable d'une unité n'est pas une condition *a priori* suffisante pour assimiler cette unité avec un morphème.

EXEMPLE	DÉCOMPOSABLE EN UNITÉS INFÉRIEURES	COMBINABLE AVEC D'AUTRES UNITÉS
avɛk	—	—
dɑ̃s	—	+ {**dɑ̃s-ɔ̃**}
butikje	+ {**butik**}	—
animal	+ {**anim-(al, -o)**}	+ {**animal-je**}

2.4. Morphèmes lexicaux et morphèmes grammaticaux

On distingue traditionnellement les mots lexicaux, qui renvoient à une notion, des mots grammaticaux qui ne disposent pas d'un référent propre, mais servent à organiser les rapports entres les éléments de l'énoncé (par exemple, les pronoms, les déterminants, etc.). Les premiers relèvent du lexique, les autres de la grammaire. D'un point de

vue morphologique, cette distinction est importante, l'organisation interne des mots lexicaux étant souvent différente de celle des mots grammaticaux. Il importe donc de distinguer nettement les morphèmes dont la définition sémantique se rapporte à un référent donné ({aɲ-} *agneau*, {dɑ̃s-} *danser*), de ceux dont la définition se rapporte à une fonction, qu'elle soit dérivationnelle ({-o, -ɛl} *agneau, agnelle*) ou flexionnelle ({-ɔ̃, -e} *nous dansons, vous dansez*).

La distinction entre morphèmes lexicaux et grammaticaux est, en principe, aisée à établir : les **morphèmes lexicaux** renvoient à des notions dans l'univers référentiel ({mɑ̃ʒ-, dɑ̃s-}, etc.), les **morphèmes grammaticaux** à la façon dont une langue élabore ces référents ({-abl, -ɔ̃, -e}, etc.).

2.5. Flexion et dérivation

Dans la classe des morphèmes non lexicaux la distinction entre **morphèmes flexionnels** et **morphèmes dérivationnels** répond à l'opposition classique entre lexique et grammaire. Considérons l'exemple suivant :

manche {mɑ̃ʃ} : *manchon* {mɑ̃ʃ-ɔ̃}
marche {maʁʃ} : *marchons* {maʁʃ-ɔ̃}

Dans les deux cas, on discerne un morphème {-ɔ̃} qui n'a pas de référent lexical et se range donc au nombre des morphèmes grammaticaux. Le mot *manchon* se définit comme un dérivé diminutif de *manche* (exactement, une « petite » manche dépourvue d'attache à ses extrémités) ; ici, {-ɔ̃} sert donc à dériver une notion lexicale d'une autre notion lexicale. Dans *marchons*, {-ɔ̃} joue un rôle sémantique complètement différent puisqu'entre *marche* et *marchons*, il n'y a aucune différence lexicale, mais seulement une différence de statut grammatical. En d'autres termes, le {-ɔ̃} de *manchon* est un morphème dérivationnel (diminutif de substantif), tandis que le {-ɔ̃} de *marchons* est un morphème flexionnel (1ère p. pluriel dans la flexion du verbe).

Une propriété caractéristique de la morphologie dérivationnelle est que la mise en relation d'un morphème avec un autre ne présente aucun caractère systématique : à partir du verbe *chauffer*, on peut bâtir *chauffage*, mais un verbe comme *chausser,* bien que présentant les mêmes propriétés formelles que *chauffer*, ne permet pas de bâtir **chaussage*. Il est possible de reconnaître l'existence de modèles de

dérivation plus ou moins productifs (massifs ou fréquents) dans une langue, mais rien ne permet de définir à l'avance la classe des termes sur lesquels viendra s'attacher un morphème dérivationnel.

Cette caractéristique est propre à tous les phénomènes de dérivation, mais elle peut aussi se rencontrer, quoique de façon restreinte, dans les flexions. C'est le cas, par exemple, des morphèmes de genre du type de {-ʁ}—{-z} (*danseur : danseuse*) en français. Les langues traitent de façon notoirement différente les catégories du genre et du nombre et, selon les langues, la question du statut des morphèmes qui expriment ces distinctions (lorsqu'elles sont exprimées au plan morphologique) reçoit des réponses variables. Dans le cas du français, l'opposition {-ʁ}—{-z} fonctionne au sein de classes d'accords avec d'autres termes également caractérisés par des variations formelles (*un danseur merveilleux / une danseuse merveilleuse*), ce qui conduit souvent à admettre qu'il s'agit de morphèmes flexionnels (le changement n'opère pas au plan référentiel). L'opposition {-ʁ}—{-z} ne présente toutefois aucun caractère prédictible (*docteur : *docteuse → doctoresse*).

2.6. Paradigme

Dans la plupart des cas, la morphologie flexionnelle est caractérisée par la régularité de son fonctionnement. Lorsqu'un morphème comme l'indice de 2e p. pluriel {-e} se trouve mis en relation avec une base comme {mɑ̃ʒ-}, on peut prévoir que {mɑ̃ʒ-} recevra également d'autres morphèmes flexionnels comme 1e p. pl. {-ɔ̃}, etc. On peut également prévoir que {-e}, {-ɔ̃} (etc.), en tant que morphèmes de flexion, se retrouveront sur d'autres bases verbales. Autrement dit, sans être totalement prédictible, la distribution des morphèmes de flexion tend à définir des schémas réguliers, en l'occurrence, en français, ce qu'on appelle des conjugaisons (les « verbes non conjugués » du type *pleuvoir, bruiner, etc.,* définissent un effectif très limité).

L'ensemble des mots-formes qu'est susceptible de revêtir un lexème donné constitue un **paradigme**. Par exemple, l'ensemble des formes conjuguées du verbe *parler* constitue le paradigme du lexème *parler* (cité, par convention, à l'infinitif) ; les formes conjugées au présent, le paradigme du présent (voir § 1.9), etc. Les variables d'un paradigme sont par définition constituées de morphèmes flexionnels.

2.7. Signe zéro

Si l'on considère un paradigme tel que la conjugaison de présent du verbe *parler*, on constate que seules les 1e et 2e personnes du pluriel sont caractérisées par des morphèmes explicites. Par contraste, cette distribution confère nécessairement un caractère significatif à l'absence de morphèmes aux autres personnes.

Une marque qui, de façon implicite, tient un rôle morphologique significatif est dite **signe zéro** (symbolisé : Ø).

	SINGULIER	PLURIEL
1	**paʁl-Ø**	**paʁl-ɔ̃**
2	**paʁl-Ø**	**paʁl-e**
3	**paʁl-Ø**	**paʁl-Ø**

Un signe *zéro* ne diffère d'un morphème ordinaire que par son absence de réalisation segmentale ou prosodique. Pour le reste, il répond à toutes les caractéristiques d'un morphème ordinaire et doit être caractérisé comme tel dans l'analyse (§ 1.10), notamment pour ce qui est de sa définition fonctionnelle (ici, par exemple, le morphème flexionnel de 1ère p. sg. présent est {-Ø}).

Un zéro n'est donc pas équivalent à « rien », mais à *une absence rendue significative au plan du signifié par son opposition à un morphème de statut équivalent*. Il s'ensuit que les morphèmes zéro sont pratiquement toujours des morphèmes flexionnels car, comme on l'a vu (§ 1.8) les morphèmes dérivationnels ne sont pas systématiquement opposables entre eux.

Remarque : le cas échéant, pour ne pas confondre dans la graphie la voyelle antérieure arrondie [ø] du signe zéro, ce dernier est souligné : Ø.

2.8. Bilan

En définitive, l'identification d'un morphème résulte d'une somme d'opérations visant à expliciter :

(a) sa forme phonologique
(b) sa définition fonctionnelle (sémantique)
(c) son statut dans le lexique ou la grammaire
(c') son statut flexionnel ou dérivationnel (pour les morphèmes grammaticaux)

Une caractérisation qui ne serait pas à même de répondre aux points (a)-(c) est nécessairement partielle. Elle est en outre *a priori* fautive car, comme on l'a vu, il n'est pas rare que des morphèmes très différents par leur fonction présentent une même forme phonologique (par exemple : {-ɔ̃} dans *manchon, marchons, où va-t-on ?*). Inversement, des morphèmes indiquant une même fonction peuvent avoir des formes distinctes, comme par exemple, les morphèmes de féminin {-ʃ} (*blanc : blanche*) ou {-t} (*vert : verte*). Le seul moyen de lever les ambiguïtés de ces cas d'homonymie et de synonymie consiste à inventorier systématiquement les propriétés (a)-(c).

3. Les procédés morphologiques fondamentaux

3.0. Les configurations morphologiques

Les modifications combinatoires que peut connaître un morphème lexical résultent de processus différents qui se ramènent à deux mécanismes fondamentaux : soit la mise en relation d'une base avec un ou plusieurs satellites (affixation), soit une modification de la structure interne de la base elle-même (apophonie, dérivation prosodique). Le redoublement et la réduplication combinent les deux mécanismes.

Les procédés morphologiques que sont la composition et l'incorporation représentent la mise en relation de bases distinctes ; ils relèvent autant de la morphologie que de la syntaxe et sont traités à part (chapitre 4).

3.1. L'affixation et ses variantes

L'affixation consiste à « fixer » un morphème dit « affixe » sur un autre morphème. Selon la position séquentielle que peut prendre cet ajout, on distingue trois types d'affixations :

3.1.1. La préfixation

Un morphème dit « préfixe » lorsqu'il est placé *devant* un autre morphème : type *faire* → *défaire*, *refaire,* etc.

3.1.2. La suffixation

Un morphème dit « suffixe » lorsqu'il est placé *derrière* un autre morphème : type *mangeons, mangez*, etc.

3.1.3. L'infixation

Un morphème dit « infixe » lorsqu'il est placé *à l'intérieur* d'un autre morphème :

balango :

	SINGULIER	PLURIEL	
	bubaʔe	**b-in-ubaʔe**	« petite fille »
	ʔiba	**ʔ-in-iba**	« compagnon »
	bubulu	**b-in-ubulu**	« garçon »

Une condition nécessaire pour identifier la présence d'un infixe est que le terme dérivé ne soit pas lui-même décomposable en unités plus petites : dans {**b-in-ubaʔe**}, il y a *deux* morphèmes {**bubaʔe**} et {**-in-**} (et non trois) parce que {**bubaʔe**} n'est pas décomposable en **{**b-ubaʔe**}.

Remarque : autant la préfixation et la suffixation sont des procédés très fréquents dans les langues du monde, autant l'infixation est limitée, pratiquement, aux seules langues indo-européennes anciennes et aux langues de la zone océanienne.

3.2. La variation apophonique

Le principe de l'**apophonie** consiste à faire varier un des phonèmes (le plus souvent, une voyelle) constituant un même morphème. La variation apophonique est, par définition, indépendante du contexte phonologique. Ce procédé n'existe plus en français, mais il reste fréquent, par exemple, dans les langues germaniques :

anglais :

SINGULIER	PLURIEL	
fut *(foot)*	**fi:t** *(feet)*	« pied »
maʊs *(mouse)*	**mais** *(mice)*	« souris »
tu:θ *(tooth)*	**ti:θ** *(theeth)*	« dent »

allemand :

PRÉSENT	IMPARFAIT	
ze: *(seh)*	**za:** *(sah)*	« voir »
ziŋ *(sing)*	**zaŋ** *(sang)*	« chanter »

Dans le cas de l'allemand, on considère que {**ze: — za:**} reflète une variation apophonique (et non une opposition suffixale {**-e:**} — {**-a:**}) en raison de l'analogie formelle avec {**ziŋ** — **zaŋ**} dans le cadre de l'opposition « présent »-« imparfait ».

3.3. Le redoublement et la réduplication

Le redoublement et la réduplication consistent à extraire tout ou partie des phonèmes constituant le morphème et à réutiliser cette

extraction comme affixe. Le redoublement n'extrait qu'une partie des phonèmes du morphème de base tandis que la réduplication récupère la totalité du morphème, ce qui revient simplement à le juxtaposer à lui-même.

(a) *le redoublement*

bafia :	INFINITIF	DURATIF	
	màl	**màmàl**	« lire »
	nàb	**nànàb**	« chasser »
	kàn	**kàŋkàn**	« écrire »

gotique :	INFINITIF	PRÉTÉRIT	
	hōp-	**haihōp-**	« se vanter »
	slep-	**saislep-**	« dormir »
	mait-	**maimait-**	« couper »

Pour identifier un processus de redoublement, on décompose le morphème de base en phonèmes génériques V (= voyelles), C (= consonnes), éventuellement numérotés en fonction de leur position séquentielle :

bafia : infinitif $\{C_1VC_2\}$ → duratif $\{C_1V\text{-}C_1VC_2\}$

Ce schéma est également celui que le français utilise dans la production de diminutifs du type de *balle → baballe, père → pépère, bête → bébête*, etc.

Lorsqu'on constate l'existence d'un élément constant dans la forme redoublée, comme, en gotique, la diphthongue /**ai**/, celui-ci est explicitement mentionnée :

gotique : infinitif $\{C_1(C)VC_2\}$ → prétérit $\{C_1\mathbf{ai}\text{-}C_1(C)VC_2\}$

(b) *la réduplication*

Le plus souvent, la réduplication constitue une relation icônique exprimant la pluralité et l'itération. Ce mécanisme sert très souvent pour former le pluriel ou des formes indiquant l'itération.

Ex. védique ***púnaḥ-punaḥ*** « encore et encore », ***divé-dive*** « chaque jour », ***dáme-dame*** « dans une maison et dans une maison » → « dans

chaque maison », ***anyám-anyam*** « l'un après l'autre », ***yátra-yatra*** « où que ce soit », ***bhū́yo-bhūyaḥ*** « plus et plus », etc. (ce sont les *āmreḍita* de la théorie grammaticale indienne).

3.4. La dérivation prosodique

Dans beaucoup de langues, la place de l'accent est prédictible en fonction de la phonologie du mot : il suffit de connaître la structure du mot (le plus souvent son décompte syllabique) pour savoir où tombe l'accent (ainsi en français, polonais, etc). Dans les langues où la place de l'accent n'est pas prévisible, l'accent constitue une propriété des morphèmes (ainsi, par exemple, en russe). Dans ce dernier cas, des mots peuvent présenter des variations de signification qui ne reposent que sur la place de l'accent :

russe : {**muˈk-a**} « farine » → {**ˈmuk-a**} « torture »
anglais : {**ˈsʌspekt**} « suspect » (nom) → {**sʌsˈpekt**} « suspecter »

Dans les langues tonales qui font usage de ce procédé, c'est le schéma entier du mot qui se modifie :

ngbaka :	PRÉSENT	PARFAIT	FUTUR	
	wā	**wà**	**wá**	« regarder »
	gbōtō	**gbòtò**	**gbòtó**	« tirer »
	kpōlō	**kpòlò**	**kpòló**	« retourner »

3.5. Bilan

L'utilisation des procédés morphologiques dans une langues ne répond à aucune relation de nécessité ; toutes les situations sont attestées :

(1) certaines langues ignorent totalement la variation morphologique (chinois) ;
(2) d'autres langues n'utilisent qu'un seul procédé morphologique (les langues turkes, par exemple, ont exclusivement recours à la suffixation) :

turc : **tan-ış-tır-ıl-a-ma-dık-lar-ın-dan-dır** (11 morphèmes)
connaître-RÉCIPR-CAUS-PASS-POT-NÉG-NZR-PL-3POSS-ABL-3COP
« c'est parce qu'ils ne peuvent être présentés l'un à l'autre »

(3) d'autres langues encore peuvent simultanément utiliser tous les procédés disponibles en morphologie ; la conjugaison du verbe dans les langues indo-européennes anciennes est typique de cette situation :

sanskrit (racine *yu* « atteler) :

présent actif 3 sg.	*yu-n-ák-ti*	(*yu-…-ak-* = racine, *-n-* = infixe, *-ti* = suffixe)
présent actif 3 pl.	*yu-ñ-g-anti*	(*yu-…-g-* = racine, *-ñ-* = infixe, *-anti* = suffixe)
présent moyen 3 sg.	*yu-te*	(*yu-* = racine, *-te* suffixe)
aoriste	*a-yi-yav-at*	(*a-* = préfixe, *-yi-yav-* racine redoublée)
aoriste	*a-yāv-i*	(*a-* = préfixe, *-yāv-* racine)

les variations d'affixation (préfixe, suffixe, infixe) se superposent à d'autres phénomènes comme le redoublement, l'apophonie et plusieurs alternances allomorphiques.

Il s'ensuit que, *dans l'organisation linguistique, la morphologie n'est dépositaire d'aucun rapport de signification qui ne pourrait être exprimé autrement que par la morphologie* ; autrement dit, qu'en tant que réalisation formelle, la morphologie linguistique ne reflète *aucune propriété spécifique*.

4. Les procédés morphologiques non extensifs

La très grande majorité des mécanismes morphologiques reflètent des processus au termes desquels une base morphologique quelconque se voit attribuer un rôle particulier (lexical, syntaxique) en fonction du ou des morphèmes qui lui sont adjoints. La mise en relation d'un morphème M2 avec une base M1 attribue à M1 *et à M1 seulement* une indexation M1' distincte de celle qu'aurait M1 sans M2.

M1+M2 → M1'

M2 modifie les propriétés référentielles de M1, mais jamais au point de faire de M1' une unité qui, sémantiquement, serait dépourvue de tout rapport avec M1. Autrement dit, M2 manifeste une *extension* des propriétés de M1 (par exemple {-œʁ} dans *rougeur* par rapport à *rouge*). La flexion et la dérivation sont des procédés extensifs.

Par procédé *non extensif,* on fera référence à un type de procédé morphologique dont l'utilisation ne répond pas à ce qui serait une extension des propriétés de M1 stipulée par M2, mais à la création d'une unité lexicale nouvelle M3 résultant de l'instauration d'un rapport syntaxique particulier entre deux signes lexicalement autonomes M1 et M2 :

M1+M2 → M3

Les mots ainsi formés ne sont pas analysables en termes d'affixes et de base, mais en fonction du type de relation sémantique et syntaxique établie entre deux référents lexicalement indépendants ; par exemple *rouge-gorge* n'énonce aucune extension des propriétés de *rouge* ou de *gorge* ; il reflète le syntagme implicite « qui a la gorge qui est rouge » servant à dénomer désigne un oiseau caractérisé d'après une apparence. En ce sens, les procédé non-extensifs ne concernent pas moins la morphologie au sens strict que la syntaxe.

4.1. La composition nominale

La composition se définit comme un procédé fondé sur la mise en relation de deux termes *x* et *y*, mots ou morphèmes, qui disposent chacun d'un référent lexical indépendant. Le produit de cette fusion est pratiquement toujours un nom, plus rarement un adjectif.

A la différence de ce qui se passe dans la dérivation ou la flexion, la composition et l'incorporation supposent nécessairement l'existence d'un rapport exprimable en termes de relations syntaxiques. C'est la raison pour laquelle on classe traditionnellement les composés en fonction de la relation syntaxique dont ils relèvent ; la dénomination des différents types de composés remonte à une nomenclature établie par les grammairiens indiens [dans ce qui suit, on cite par convention *x* avant *y*, sachant que, selon les langues, l'ordre des constituants peut varier de façon significative].

4.1.1. *dvandva* : « *x-y* »

Substantifs en rapport de coordination asyndétique (*dvandva* « paire »).

Les deux noms ne forment pas une construction syntaxique à proprement parler ; le composé n'exprime pas la réduction de deux termes en un seul, mais leur mise en parité référentielle (il s'agit le plus souvent de termes exprimant conventionnellement une complémentarité). C'est le seul type de composés pour lesquels l'ordre séquentiel n'est pas partinent (il est réversible).

Ex. véd. *pitárā-mātára-* « père-mère », v. sl. *bratrŭ-sestra* « frère-soeur » ; le rapport séquentiel des termes est réversible, *mātára-pitárā-*.

4.1.2. *karmadʰāraya :* « un *x* (qui est) *y* »

Termes en rapport essif d'assimilation sémantique.

Les deux noms sont dans une relation essive (avec verbe « être » sous-entendu) implicite où le premier terme indique une dénomination spécifiée par le second.

Si les deux termes sont des noms, le référent dénommé par le composé n'est assimilable à aucun des deux termes sur lesquels il repose. La fonction de ces composés est de coupler au sein d'une désignation spécifique une classification de réalité et une classification de semblance. Ex. *oiseau-mouche, papier-monnaie.*

Si l'un des deux termes est un adjectif, le référent du composé repose sur l'attribution au nom de la propriété sémantique caractéris-

tique de l'adjectif. Ex. védique *candrá-mās-* « lune brillante », *pūrṇá-mās-* « pleine lune », *ad^hara-hanú-* « mâchoire inférieure ».

4.1.3. *tatpuruṣa* : « un *x* (qui est) de *y* »

Termes en rapport de détermination nominale.

Les deux termes nominaux sont en rapport de détermination génitivale. Le composé se contruit avec des noms qui sont par nature des termes relatifs appelant un complémentaire (noms de parenté, de position sociale) ou contractant, par leur emploi, une relation de complémentarité (membre-totalité, contenant-contenu, etc.).

Ex. grec *oiko-despótēs* « (un) maître (qui est) de maison » → « maître de maison » ; védique *rāja-putrá-* « (un) fils (qui est) de roi » → « prince » ; *hiraṇya-rathá-* « (un) char (qui est) d'or ».

4.1.4. *bahuvrīhi :* « à (qui) *x* (est) *y* »

Les termes combinent deux relations : l'une essive (syntaxique) et l'autre attributive (sémantique).

Composés dits *bahuvrīhi*, mais aussi « biplanaires », « exocentriques » ou encore « possessifs ».

Les termes sont reliés dans une rapport complexe qui résulte de la contraction d'une relation prédicative de qualité, fonction syntaxique entre signes, « (un) *x* (qui est) de *y* », avec une relation sémantique d'attribution, entre signes et référents, « ((un) *x* (qui est) de *y*) (est-à) *n* » [équivalent à « *n* (a) ((un) *x* (qui est) de *y*) »].

En grec ancien, (*Ak^hilleos*) *argurótoksos* « (Achille) à l'arc d'argent » s'analyse ainsi :

(a) prédication qualitative — « il y a un arc (qui est) d'argent » ;
(b) attribution — « ((un) arc (qui est) d'argent)) (est-à) *n* »
→ *arguró-toksos* « qui (a) ((un) arc (qui est) d'argent) » ;

Ex. véd. *devá-patnī-* « qui a un dieu pour mari » = « (un) dieu (qui est) mari » + « dieu-mari (est-à) elle », lat. *quadru-pes* « qui a quatre pattes », angl. *blue-eyed* « aux yeux bleus », fr. *rouge-gorge* « (oiseau) à gorge rouge », etc.

4.1.5. *composés régissants :* « qui $x_{\text{PRÉD}}$ y_{OBJET} »

Termes en rapport de rection verbo-nominale.

Le rapport objet + nom verbal transitif (grec *hippó-damos* « qui dompte, *dam-*, les chevaux, *hipp-* ») se renverse en rection passive quand le terme verbal est un participe passé ou adjectif (védique *rathe-ṣṭhā́-* « qui se tient *ṣṭha-* sur le char *rath-* »). Cette structure produit des épithètes qui conviennent à des individus, plus qu'à des classes, d'où sa productivité dans l'onomastique personnelle, v. perse. *Dāraya-vahu-* (= Darius) « qui maintient le bien », *Boileau* « qui boit de l'eau ».

Remarque : si tous les composés régissants intègrent nécessairement un constituant verbal (nom verbal, participe, adjectif participial…), la présence d'un constituant verbal n'est pas nécessairement la marque d'un composé régissant.

4.2. La composition verbale

Dans la plupart des cas, les langues ont recours à la composition pour former des terme qui ont vocation à prendre place dans le constituant nominal, noms ou des adjectifs (§ 2.5). Certains langues africaines peuvent toutefois mettre en relation deux verbes pour aboutir à un verbe. C'est le cas, par exemple, en igbo :

nya-gbu « étrangler »	(« tordre » + « tuer »)
gba-pu « fuir »	(« courrir » + « sortir »)
ce-fu « oublier »	(« penser » + « perdre »)
we-ga « emporter »	(« prendre » + « aller »)

Dans ce type de situations, le composé verbal récupère une détermination gérondivale exercée par un verbe sur un autre verbe en fonction prédicative (« tuer en tordant » → « étrangler », « penser en perdant (quelque chose) » → « oublier »).

En français, des termes comme *savoir-faire* ne fonctionnent pas comme des verbes, mais comme des noms [« le (fait de) savoir (comment) faire »].

4.3. L'incorporation

L'incorporation se définit comme la mise en relation d'un verbe et d'un nom aboutissant à l'intégration du nom au sein d'une forme prédicative. La seule différence avec la composition est que la forme obtenue n'est pas un nom, mais une forme prédicative équivalente, le plus souvent, à un verbe.

français : *il tient avec la main → il maintient*

Les termes nominaux incorporés le sont le plus souvent dans une valeur instrumentale (« avec ») ou locative (« dans, sur, à »). Le français ne fait usage de ce procédé que de façon marginale (*maintenir, culbuter*) alors qu'il est très répandu dans certaines zones linguistiques, notamment en Amérique du nord.

5. Variations et stabilité des morphèmes

5.0. Les alternances de morphèmes

Un morphème est dit alternant lorsque la propriété référentielle qui lui est attribuée dans le lexique ou la grammaire est également assumée par au moins un autre morphème.

L'alternance entre les morphèmes peut prendre des formes différentes qui se ramènent à deux types de situations :

(a) soit le morphème ne présente que *certaines propriétés phonologiques en commun* par rapport au morphème avec lequel il alterne, ce qui se traduit par un changement affectant *seulement une partie des propriétés formelles du morphème* (certains phonèmes disparaissent, sont remplacés par d'autres, leurs propriétés phonologiques se modifient…). Dans ce cas, les **morphèmes** sont dits **variables** (ex. {**dw- : dəv-**} *je dois : nous devons*).

(b) soit le morphème ne présente *aucune propriété phonologique en commun* par rapport au morphème avec lequel il alterne. Dans ce cas, les **morphèmes** sont dits **invariants**, par exemple {**v-**} *(je vais)*, {**iʁ-**} *(j'irai)*, {**al-**} *(nous allons)*.

Le *contexte* dans lequel prend place une alternance tient un rôle capital dans l'identification des mécanismes à même de rendre compte du phénomène. Ici encore, deux situations doivent être distinguées :

(c) soit chacun des morphèmes alternants n'est compatible qu'avec une classe limitée de morphèmes dont l'effectif n'a rien de commun avec la classe des morphèmes compatibles avec un autre morphème alternant, auquel cas on parlera d'une **alternance conditionnée**, ou alternance **contextuelle** ; par ex. 1 sg. {**-a**} est

compatible avec {**dw-**} *(je dois)*, mais pas avec {**dəv-**} ; 1 sg. {**-ɔ̃**} est compatible avec {**dəv-**} *(nous devons)*, mais pas avec {**dw-**} ; les classes de distribution sont mutuellement incompatibles.

(d) soit la condition (c) ne se vérifie pas, auquel cas, l'**alternance** est dite **libre** ou **non contextuelle** ; par ex. 1 sg. {**-ɛ**} est compatible avec {**v-**} comme avec {**iʁ-**} ; {**v-ɛ**} *(je vais)* : {**iʁ-ɛ**} *(j'irai)*.

Les manifestations de type (a) ne se rencontrent que dans les situations de type (c) ; elles reflètent un type d'alternances qu'il est donc possible de justifier au plan de l'agencement des morphèmes entre eux ; elles relèvent soit des relations d'allomorphie (§ 5.1), soit de la morphonologie (§ 5.2).

Les manifestations de type (b), en revanche, se rencontrent pour la plupart dans des situations de type (d). Elles ne résultent pas de contraintes formelles sur l'agencement des morphèmes et sont étudiées dans le cadre de la supplétion (§ 5.3).

5.1. L'allomorphie

Certains morphèmes ont un signifié constant, quel que soit le contexte dans lequel ils apparaissent (ainsi, en français, 2e p. sg. {**-e**}). Il est toutefois fréquent qu'un morphème change de forme en fonction de son entourage.

5.1.1. Principes généraux

En anglais, le pluriel des substantifs est indiqué par trois morphèmes différents : {**-ɪz**} *(a)*, {**-z**} *(b)* et {**-s**} *(c)* :

anglais	SINGULIER	PLURIEL	
(a)	**bʌs**	**bʌsɪz**	« autobus »
	saiz	**saizɪz**	« taille, mesure »
	gara:dʒ	**gara:dʒɪz**	« garage »
	fiʃ	**fiʃɪz**	« poisson »
(b)	**dog**	**dogz**	« chien »
	bed	**bedz**	« lit »
	pub	**pubz**	« bar »
	kɹein	**kɹeinz**	« grue »
(c)	**kat**	**kats**	« chat »
	kap	**kaps**	« casquette »
	pak	**paks**	« lot »

Or si l'on considère la distribution de ces morphèmes, on constate que les contextes dans lesquels ils apparaissent sont mutuellement exclusifs :

(a) — {**-ɪz**} derrière /**s z ʒ ʃ**/
(b) — {**-z**} derrière /b **d g n**/
(c) — {**-s**} derrière /p **t k**/

En d'autres termes, la formation du pluriel des noms anglais est *prédictible* ; il suffit de connaître les propriétés phonologiques du mot de base (en l'occurrence : le phonème occupant la position finale) pour savoir quel morphème parmi {**-ɪz -z -s**} sera sélectionné pour former le pluriel.

Dans une situation de ce type, lorsqu'une fonction identique est assumée par des morphèmes différents et que la distribution de ces morphèmes est sélectionnée par le contexte phonologique, on parle de morphèmes **allomorphes**. Dans la série {-ɪz -z -s}, chaque morphème est dit allomorphe des autres.

Les traits phonologiques qui définissent le caractère exclusif des différents contextes peuvent, le cas échéant, être résumés en termes de propriétés catégorielles : dans le cas de l'anglais, /**s z ʒ ʃ**/ sont des consonnes fricatives opposables à /b **d g n**/, consonnes non fricatives voisées opposables à /p **t k**/, consonnes non fricatives non voisées.

En définitive, la formation du pluriel des noms anglais repose sur la règle suivante :

→ En anglais, le pluriel des substantifs est obtenu par suffixation d'une série de morphèmes allomorphes {**-ɪz -z -s**} ainsi distribués :

- {**-ɪz**} derrière consonne fricative
- {**-z**} derrière consonne non fricative voisée
- {**-s**} derrière consonne non fricative non voisée

Remarque : cette règle ne rend compte que des données du corpus. Une étude exhaustive de l'anglais demanderait à introduire des restrictions relatives au point d'articulation ({**mʌnθ — mʌnθs**} « mois ») et la prise en compte des pluriels irréguliers en {**-ən**} du type de *ox — oxen*.

5.1.2. Analyse phonologique et analyse morphologique

D'un point de vue fonctionnel, les relations d'allomorphie ne font que refléter, au niveau morphologique, les différentes compatibilités et incompatibilités qui se manifestent dans l'organisation séquentielle des

phonèmes d'une langue (règles dites *phonotactiques*). Il s'ensuit qu'une règle d'allomorphie ne fait que refléter au plan de l'agencement des morphèmes des contraintes phonologiques qui se manifestent partout dans toute la langue. Ainsi, par exemple, les règles de distibution des morphèmes du pluriel en anglais sont-elles équivalentes à celles qui gouvenrent la distribution des marques de 3 p. sg. dans la flexion verbale ({**kætʃ-ɪz**} « il attrape », {**kik-s**}, {**dig-z**}). Une langue dans laquelle il n'y aurait aucune incompatibilité dans la combinaison séquentielle des phonèmes entre eux ignorerait totalement les phénomènes d'allomorphie.

REMARQUE : la distribution des allomorphes est souvent conditionnée par les phonèmes qui se trouvent mis en contact lors d'une jonction entre morphèmes, mais bien d'autres facteurs peuvent aussi provoquer une alternance : voyelles, accent, groupes de consonnes structure syllabique, etc. En français, la plupart des allomorphes sont conditionnés par l'opposition entre syllabe ouverte et syllabe fermée, par ex. {**muʁ-** : **mœʁ**} « mourir », {**akeʁ-** : **akjeʁ-**} « acquérir », etc.

La mise en évidence d'allomorphes doit *obligatoirement* s'appuyer sur l'énoncé d'une règle explicite ; il n'y aurait strictement aucun sens à parler d'allomorphes en l'absence de règle.

5.2. La morphonologie

Les relations d'allomorphie définissent un certain type d'alternance entre les morphèmes. Ce n'est pas le seul. Il existe en effet des situations dans lesquelles une alternance entre des morphèmes de même fonction n'est pas sélectionnée au plan phonologique.

5.2.1. Principes généraux

En russe, on constate que le morphème lexical signifiant « main » alterne entre deux formes : {**ruk-**} *(a), (c)* et {**ruč-**} *(b)* :

russe :	*(a)*	*nom.*	**ruk-a**	« main »
(č = /tʃ/, š = /ʃ/)		*acc.*	**ruk-u**	
		gén.	**ruk-i**	
		instr.	**ruk-oj**	
	(b)		**ruč-noj**	« manuel »
	(c)		**ruk-av**	« manche »
			ruk-av-išča	« moufle »
	(d)		**okn-o**	« fenêtre »
			čaj-Ø	« thé »

La question se pose donc de savoir si la distribution de ces morphèmes est conditionnée au plan phonologique. Or la réponse est nécessairement négative ; en effet, l'alternance entre /k/ et /č/ qui manifeste la variation n'est pas dépendante du contexte :

- l'hypothèse selon laquelle d'après {**ruč-noj**}, /**k**/ ne serait pas compatible avec le /n/ du morphème {**-noj**} est contredite par le témoignage de /**okno**/ ;
- l'hypothèse selon laquelle d'après {**ruk-a**}, /**č**/ ne serait pas compatible avec le /a/ du morphème {**-a**} est contredite par le témoignage de /**čaj**/.

En d'autres termes, il est impossible de postuler l'existence de processus phonologiques tels que *{**ruč-a**} → {**ruk-a**} ou *{**ruk-noj**} → {**ruč-noj**}. On peut donc être certain que l'alternance {**ruk-**} ~ {**ruč-**} ne résulte pas d'une incompatibilité entre phonèmes ; il ne s'agit donc pas d'allomorphes.

On constate toutefois que les morphèmes qui se combinent avec {**ruk-**} ne sont jamais les même que ceux qui se combinent avec {**ruč-**}, autrement dit, que leurs contextes sont bien mutuellement exclusifs, mais que cette différence essentielle par rapport au cas précédent, que cette exclusivité n'est pas fondée sur des propriétés phonologiques, mais, simplement, morphologiques.

La conclusion à laquelle on est alors conduit est que lorsque {**-noj**} sélectionne la base {**ruč-**} en excluant {**ruk-**}, c'est bien parce qu'il y a une incompatibilité, mais que cette incompatibilité ne fonctionne pas au plan du signifiant du morphème (sa structure phonologique), mais à celui de son signifié (son référent). Pour expliquer l'alternance, on doit se rapporter à la *valeur du morphème* {**-noj**} *en tant que signe de dérivation adjectivale*, non au fait que ce morphème soit constitué des phonèmes /**n+o+j**/ ou qu'il représente une syllabe.

Les alternances entre morphèmes dont la distribution est conditionnée par la rencontre avec le signifié d'autres morphèmes sont désignées comme **alternances morphonologiques**. Dans ce type de situation, les phonèmes qui, par leur alternance, reflètent la variation des morphèmes sont dits **morphophonèmes**. Dans le cas de {**ruk-**} ~ {**ruč-**}, l'alternance morphonologique est signalée par les morphophonèmes /**k**/ : /**č**/. Un morphème morphonologiquement alternant est écrit {**ru(k : č)-**}.

En définitive, la règle à laquelle on parvient s'exprime sous la forme suivante :

→ en russe, la désignation de la « main » repose sur un morphème {**ru(k : č)-**} réalisé {**ruč-**} s'il est attaché au suffixe de dérivation adjectivale {**-noj**}, mais réalisé {**ruk-**} dans les autres contextes.

5.2.2. Motivation des morphophonèmes

Dans la plupart des cas, les alternances morphophonologiques doivent leur existence à d'anciennes règles phonologiques éliminées au cours du développement de la langue ; elles représentent des relations d'allomorphies fossilisées après la disparition des mécanismes phonologiques qui leur ont donné naissance. Dans le cas de {**ruč-noj**}, le morphème adjectival était anciennement {**-ĭnoj**} avec un [**ĭ**] qui provoquait le changement [**k**] → [**č**] ; l'évolution a donc pris la forme {**ruk-ĭnoj**} → {**ruč-ĭnoj**} → {**ruč-noj**} ; avec la disparition de [**ĭ**], la relation d'allomorphie unissant {**ruk-**} ~ {**ruč-**} s'est transformée en alternance morphonologique.

5.3. Alternances non contraintes par le contexte

5.3.1. La supplétion

La supplétion n'est pas un *procédé* utilisé par la morphologie (il n'obéit à aucune régularité), mais un phénomène qui se rencontre dans la morphologie. Elle se définit comme une alternance libre, non soumise au contexte, survenant dans la variation paradigmatique, entre au moins deux morphèmes invariants assumant une fonction similaire. Par exemple, le paradigme du verbe « aller » en français repose sur trois **morphèmes supplétifs** {**v-**} *(ils vont)*, {**iʁ-**} *(ils iront)*, {**al-**} *(nous allons)*.

La supplétion ne suppose aucune incompatibilité contextuelle de quelque nature que ce soit ; cf. {**v-ɛ**} *(je vais)* : {**iʁ-ɛ**} *(j'irai),* {**v-a**} *(il va)* : {**iʁ-a**} *(il ira),* {**al-ɛ**} *(j'allais)* : {**al-a**} *(il alla)*. En revanche, l'emploi d'un morphème supplétif par rapport à un autre morphème supplétif reflète une disjonction entre des sphères d'emploi distinctes (dans le cas présent, certains « temps » de la conjugaison {**vɛ — iʁɛ**} ou certaines personnes {**v-ɛ/a/-ɔ**} par rapport à {**al-e/-ɔ̃**}).

La supplétion est un phénomène assez fréquent dans les langues, mais elle reste généralement confinée à quelques situations bien particulières ; il est notamment fréquent de la rencontrer associée aux verbes de mouvement (angl. *go : went*, russe *idti : xodit'*, etc.) ainsi qu'aux comparatifs (fr. *bon : meilleur (*plus bon)*, russe *xoroščii : luščee,* angl. *good : better*, it. *grande : maggiore*).

5.3.2. Les morphèmes en variation libre

Les alternances entre morphèmes résultent très souvent de contraintes formelles qu'il appartient au descripteur d'identifier précisémment. Dans certains cas, toutefois, des morphèmes peuvent alterner sans qu'il soit possible de discerner la moindre restriction formelle sur leur distribution.

En français, par exemple l'indice de 1ère p. sg. dans la flexion verbale est représenté par des morphèmes différents, au nombre desquels {**-a**} (*je m'asseois, je dois*) et {**-ɛ**} (*je m'assieds, je vais*). Ceux-ci sont des **morphèmes en variation libre** ; ils sont alternants dans le sens où {**-a**} et {**-ɛ**} ont une signification exactement similaire, mais leur distribution n'est régulée par aucune contrainte formelle.

5.3.3. Supplétion et variation libre

La différence fondamentale entre ces morphèmes contextuellement non contraints que sont les morphèmes supplétifs et les morphèmes en variation libre est que le remplacement d'un morphème par un autre change le sens ou l'emploi du mot dans un cas (*je vais, tu vas*), mais pas dans l'autre (*je m'assieds, je m'assois*).

5.4. Bilan

Comme on l'a vu, les alternances entre morphèmes peuvent obéir à des mécanismes différents. Dans tous les cas, il importe de suivre une démarche analytique systématique fondée sur la progression suivante :

Du moment où une même valeur (lexicale ou grammaticale) est exprimée par au moins deux morphèmes distincts, on doit se poser les questions suivantes :

1° les contextes dans lesquels apparaissent les morphèmes sont-ils mutuellement exclusifs ?

oui → les morphèmes sont alternants ; passer à 2°.

non → les morphèmes ne sont pas alternants ; passer à 2°.

2° les morphèmes en situation d'alternance sont-ils variables ou invariants (§ 5) ?

variables → ils sont soit allomorphes, soit morphonologiquement distribués ; passer au point 3°

invariants → ils sont supplétifs s'ils sont limités à certaines sphères d'emploi, mais simplement différents si leur variation est totalement libre [= fin de l'analyse].

3° Le caractère mutuellement exclusif des contextes se vérifie-t-il au plan de la phonologie ?

oui → ils sont allomorphes ⇒ formuler une règle de distribution phonologique [= fin de l'analyse]

non → passer au point 4°

4° Le caractère mutuellement exclusif des contextes se vérifie-t-il au plan de la morphologie ?

oui → ils sont morphonologiquement distribués (vérifier les tests de compatibilité phonologique) ⇒ formuler une règle de distribution morphologique [= fin de l'analyse]

non → analyse incohérente ; revenir à 1°.

Éléments de bibliographie

BAUER, Laurie. 2003. *Introducing Linguistic Morphology*. 2nd Edition. Edinburgh: Edinburgh University Press, x-366 pp.
[→ peu de données, mais des discussions méthodologiques étendues]

HASPELMATH, Martin. 2002. *Understanding Morphology*. London: Arnold, xiii-290 p.
[→ particulièrement recommandé : clair et complet, probablement le meilleur manuel actuellement disponible (avec exercices)]

KATAMBA, Francis. 1993. *Morphology*. New York: St. Martin's Press, xiii-354 pp.
[→ manuel intéressant, mais moins complet que Haspelmath et d'un abord moins facile]

KATAMBA, Francis (éd.). 2004. *Morphology*, I-VI. London: Routledge.
[→ l'objectif de cette anthologie massive (plus de 2500 pages) est de réunir pratiquement tous les textes théoriques qui, depuis le XIXe siècle, ont eu, à un moment ou à un autre, une influence sur le développement de l'analyse]

MATTHEWS, P. H. 1974. *Morphology. An Introduction to the Theory of Word-Structure*. Cambridge: Cambridge University Press, x-242 pp.
[→exposé relativement peu détaillé mais très clair, non dogmatique, avec des exemples concrets bien expliqués]

MEL'ČUK, Igor' Aleksandrovič. 1993-1997. *Cours de morphologie générale théorique et descriptive.* Montréal & Paris: Presses de l'Université de Montréal & Éditions du CNRS.

I, *Introduction et première partie: le mot*. 1993, 412 pp.
II, *Deuxième partie: significations morphologiques*. 1994, 458 pp.
III, *Troisième partie: moyens morphologiques. Quatrième partie: syntactique morphologique*. 1996, 326 pp.
IV, *Cinquième partie: signes morphologiques*. 1997, 488 pp.

[→ le propos de l'auteur dépasse de loin la morphologie (d'où le volume de l'ouvrage)]

SPENCER, Andrew & Arnold M. ZWICKY (éds.). 1998. *The Handbook of Morphology*. Oxford: Blackwell, xvi-815 pp.
[→ une moitié de l'ouvrage est constituée de chapitres consacrés à l'état actuel des connaissances en morphologie ; l'autre moitié présente sous une forme condensée les morphologies d'une dizaine de langues relevant de structures différentes]

Index des notions de base